

du 30 Avril 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvé par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°236/PR-SGG. du 17 août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°329/PR du 25 octobre 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République, du Président de la Cour Suprême et des Ministres ;
- VU le Décret n°41/PC-SGG. du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

DECRETE :


Article 1er. - Mr Lucien d'ASSOMPTION, Administrateur, est nommé Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2. - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1969

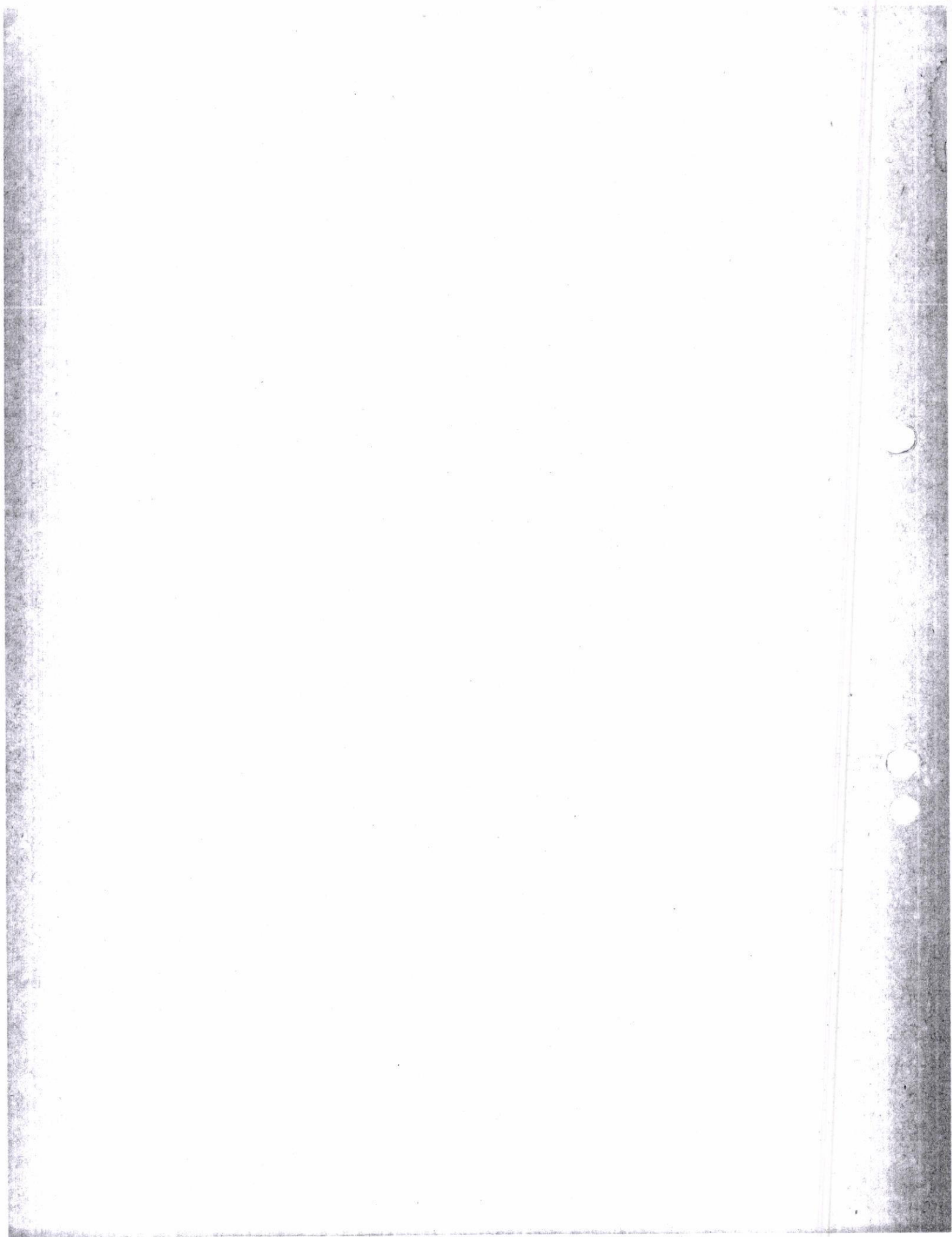
par le Président de la République
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie et des
Finances,

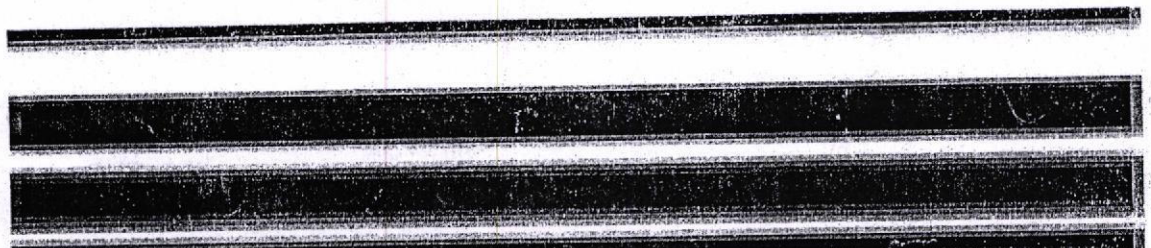
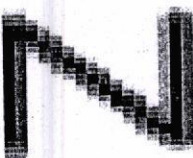
Stanislas-Yédomon KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:

PR 4 - SGG 4 - Ministères 9 - CS 6 - CEC 5
IAA 1 - Gde Chañc. 1 - DEP 2 - SGM 10 -
SGPR 1 - IAA 1 - DN 1 - DCCT 1 - DB-DC-
CF-Trésor 8 - Dtion Stat 2 - Solde 1 -
intéressé 1 - DI 8 - DP 2 - JORD 1 -





3.4	Frais de mission 02 conférenciers pour échanges techniques			90 000
	02 Conférenciers x 45000FCFA	2	45000	90 000
IV	ORGANISATION RECEPTION OFFICIELLE			1 932 000
	Boisner complet	300	5000	1 500 000
	TVA (18%) :	0.18	2400000	432 000
	Total Global: I + II + III + IV.			8 448 475

